

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00383

Numéro SIREN : 329 542 807

Nom ou dénomination : KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION - K.I.C.

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 734

KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 644000 euros
Siège social : 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE
329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre, à 10h30,

Les actionnaires de la société KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION, société par actions simplifiée au capital de 644000 euros, divisé en 644 actions de 1000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société K6 UNITED, propriétaire de 611 actions,
Cédrick DELELIS, propriétaire de 32 actions,
Xavier KIEKEN, propriétaire d'1 action.

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société. Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier KIEKEN, Président de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du Conseil de Surveillance
- Rémunération du Conseil de Surveillance

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président procède au vote de la résolution unique.



RESOLUTION 1 – RENOUELEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide de remplacer 1 membre du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée, et d'en ajouter 2 autres.

Membres du Conseil de Surveillance depuis le 23 décembre 2013 :

- Monsieur Xavier KIEKEN, président
- Madame Renée KIEKEN,
- Madame Elsa KIEKEN

Nouvelle composition du Conseil de Surveillance depuis le 30 novembre 2023 :

- Monsieur Xavier KIEKEN, président
- Madame Audrey KIEKEN,
- Madame Elsa KIEKEN
- Monsieur Daniel LEMAY,
- Monsieur Gérard ROMEDENNE

Les autres dispositions non expressément modifiées par la présente résolution demeurent en vigueur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 – REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide de maintenir la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 3 769.77€ brut par mois.

Pour Mesdames Audrey KIEKEN et Elsa KIEKEN, il est mis en place des jetons de présence à 300€ par Conseil, ainsi que le remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat. Quant aux 2 autres membres du Conseil de Surveillance, à savoir Messieurs Daniel LEMAY et Gérard ROMEDENNE, les jetons de présence sont à 600€ par Conseil, ainsi que le remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Actionnaire K6 UNITED

Actionnaire Cédric DELELIS

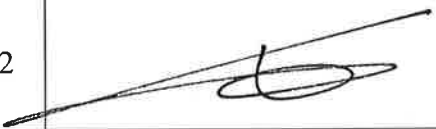
Actionnaire Xavier KIEKEN



KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION
Société par Actions simplifiées
au capital de 644 000 euros
Siège social : 1 A Rue Jean Walter
59000 LILLE
329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 novembre 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Cédrick DELELIS	32	32	
2	Xavier KIEKEN	1	1	
3	K6 United Société civile Représentée par Xavier KIEKEN	611	611	
	Totaux	644	644	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée
à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux.

Le Président

